

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Triéthanolamine > 98 %

Nom de la substance: triéthanolamine  
Numéro d'Enregistrement: 01-2119486482-31-XXXX  
REACH:  
Nº CAS: 102-71-6  
Nº CE: 203-049-8

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

###### **Utilisation de la substance/de la préparation**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire  
Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

###### **Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

###### **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: N-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

###### **Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV  
Rue: Industriezone "De Arend" 2  
Lieu: B-8210 Zedelgem  
Téléphone: +32 50 28 83 20  
E-mail: info.be@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Service responsable: AnalytiChem:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 2 de 12

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 0800 564 402 (CHEMTREC)

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Formule: C6H15NO3

Poids moléculaire: 149,19 g/mol

#### Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
102-71-6	triéthanolamine			100 %
	203-049-8		01-2119486482-31-XXXX	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
102-71-6	203-049-8	triéthanolamine	100 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6400 mg/kg	

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Aucune donnée disponible

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 3 de 12

rincer.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Douleurs abdominales, Vertiges

État inconscient, Troubles gastro-intestinaux, Vomissement

Collapsus circulatoire

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre d'extinction

Eau

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

##### Pour les non-sécuristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 4 de 12

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

##### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalement sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

##### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 5 de 12

#### Conseils pour le stockage en commun

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.  
température de stockage +15°C - +25°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
102-71-6	Triéthanolamine (inhalable)	-	5	-	VME 8 h VLE courte durée	SSC	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance	DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
102-71-6	triéthanolamine				
Utilisateur privé DNEL, à long terme			par inhalation	local	1,25 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	systémique	5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	local	5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme			dermique	systémique	6,3 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme			par inhalation	systémique	1,25 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme			dermique	systémique	3,1 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme			par voie orale	systémique	13 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	Milieu environnemental	Valeur
102-71-6	triéthanolamine		
Eau douce			0,32 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			5,12 mg/l
Eau de mer			0,032 mg/l
Sédiment d'eau douce			1,7 mg/kg
Sédiment marin			0,17 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			10 mg/l
Sol			0,151 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 6 de 12

#### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

#### Protection des mains

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Modèles de gants recommandés: KCL 730 Camatril® Velours

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés: KCL 730 Camatril® Velours

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés . Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence .

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	comme: Amines
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	21 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	360 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	3,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7,2 vol. %
Point d'éclair:	179 °C
Température d'auto-inflammation:	324 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 7 de 12

pH-Valeur (à 20 °C):	10,5 (15 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Soluble dans: Eau
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -2,3 (25 °C)
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	<0,01 hPa
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,125 g/cm³
Densité relative (à 20 °C):	1,126
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	5,14
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

#### Dangers d'explosion

##### En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalement sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

#### Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

#### Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

#### Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: 0,01

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

#### Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

#### Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

#### Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

#### Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

#### Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### Viscosité dynamique:

600 mPa·s

(à 25 °C)

#### Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

#### En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Air

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 8 de 12

Réaction exothermique avec:

Nitriles  
Agent oxydant  
Acide  
Anhydrides  
Halogenating agent  
Danger d'explosion:  
acid chloride

#### **10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

#### **10.5. Matières incompatibles**

Métal léger  
Métal

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
102-71-6	triéthanolamine					
	orale	DL50 mg/kg	6400	Rat	Study report (1966)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Other company data (1989)	OECD Guideline 402

##### **Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions du foie et des reins

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 9 de 12

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

##### Autres informations

Lésions du foie et des reins

#### Information supplémentaire

Toux, Douleurs abdominales, Vertiges

État inconscient, Troubles gastro-intestinaux, Vomissement

Collapsus circulatoire

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

##### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
102-71-6	triéthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11800 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1990)	other: APHA method
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 512 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Preliminary Report 82-102 05 308. Bayeri	other: German Industrial Standard DIN 38
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 609,88 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicol Environ Saf 44(2), 196-206. (	other: New South Wales Gouvernement Envir
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 16 mg/l	21 d	Daphnia magna	Water Research 23(4): 501-510. (1989)	other: Provisional proposal by German Fe

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

96 %

OECD-301E

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 10 de 12

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
102-71-6	triéthanolamine	-2,3

#### FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
102-71-6	triéthanolamine	< 0,4	Cyprinus carpio	Publication (1992)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Oui.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Effet nocif par modification du pH.

#### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 04.11.2025

### Triéthanolamine > 98 %

Code du produit: AC11.00352

Page 11 de 12

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro

##### d'identification:

##### 14.2. Désignation officielle de

##### transport de l'ONU:

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le

##### transport:

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro

##### d'identification:

##### 14.2. Désignation officielle de

##### transport de l'ONU:

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le

##### transport:

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Triéthanolamine > 98 %

Révision: 04.11.2025

Code du produit: AC11.00352

Page 12 de 12

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.